



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville qui se tiendra le 14 juin prochain à 20h, à l'hôtel de ville situé au 121 rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure N<sup>o</sup> DM 2022-003**

Propriétaires : Jonathan Paris et Marie-Claude Gagné

Demandeur : Louise Hoelscher


Adresse : 28, rang Double

Zone : A-102

**Nature de la demande :** La présente demande vise à autoriser l'implantation d'une clôture dans la marge avant d'une hauteur de 1,22 mètres alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 1 mètre.

Lors de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 30<sup>e</sup> jour de mai 2022.

  
**James L. Lacroix**  
Directeur général et greffier-trésorier